

Moisson à l'Abbaye de Bonne-Espérance 17 et 18 août 2024

1 - CONDITIONS D'ADMISSION

➤ Pour être admis, les véhicules doivent être dans une des catégories suivantes :

Critère de sélection des véhicules :

- *Age : Le véhicule doit être issu de la production d'un modèle dont les premières séries ont été fabriquées avant le premier janvier 1970. (ex Citroën 2cv, VW coccinelle, Renault 4l, ...)*
- *Présentation : Le véhicule doit être proche de son état d'origine avec un aspect conforme à celui qu'il avait dans sa période d'activité avant 1970. Précision sur les catégories de véhicule qui seront acceptés :*
- *Le véhicule doit témoigner de la vie des villages de nos campagnes*
- *Berlines familiales,*
 - *à l'exclusion des voitures de prestige, coupés, cabriolets, modèles tunés ou modifiés pour la compétition, véhicules de luxe.*
- *Utilitaires et camions,*
 - *Camionnettes de livraison : lait, pain, bières, charbon, produits pétroliers, aliments pour bétail.*
 - *Véhicules de marchands ambulants : viande, épicerie, légumes, boulangerie, poissons, glaces etc...*
 - *Véhicules de services publics : police, gendarmerie, Croix-Rouge, pompiers, pompes funèbres, dépannage, cantonnier communal.*
 - *Utilitaires privés : plombier, électricien, menuisier*
 - *Véhicules de chantier : pelles mécaniques, bulls, niveleuses, camions, ...*
 - *Tracteurs agricoles*
- *Deux roues*
 - *Vélos : bécanes pour déplacement dans les campagnes, vélos de facteur, cantonnier, garde de chasse, gendarme, ...*
 - *Triporteurs*
 - *Cyclomoteurs : solex, mobylettes à l'exclusion des modèles sportifs ou tunés.*
 - *Motos : conforme au modèle de base commercialisé à l'époque à l'exclusion des modèles sportifs, des modèles transformés pour la compétition ou encore les modèles tunés.*
 - *Scooters : conforme aux modèles de base commercialisés à l'époque.*

➤ Assurance : Elle est comprise dans l'inscription RC de l'organisateur, mais ne couvre pas les objets et le matériel appartenant aux exposants en cas de bris, de vol, accident sur le site, etc...

En signant leur demande d'admission, les exposants déclarent adhérer aux clauses du présent Règlement. Les exposants ne pourront s'opposer à la prise de vues particulières ou d'ensemble de l'exposition, et leur utilisation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Asbl Moisson à l'abbaye de Bonne-Espérance, info@lesmoissons.be

2 - REGLEMENT INTERIEUR

2.1 - LES VEHICULES ANCIENS EN INTERIEUR (Véhicules de plus de 40 ans carte grise faisant foi)

- Les véhicules seront placés par l'organisateur entre 8h00 et 10h00
- Ouverture au public : samedi de 10h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 19h00.
- Les véhicules exposés pourront sortir le samedi à partir de 19h00 et/ou le dimanche à partir de 19h00. (Aucune sortie avant, possibilité le lundi matin de 8h00 à 11h00).
- Tout déplacement à l'intérieur de l'enceinte ouverte au public est interdit à l'exception de certaines démonstrations.

2.2 – VEHICULES EN TRANSIT Véhicules admis participant à une balade organisée par un club officiel de collectionneurs avec passage sur le site de Bonne-Espérance. Les véhicules seront regroupés par club avant leur entrée à l'intérieur de l'enceinte de la manifestation.

2.3 – DRESS CODE Comme nous souhaitons donner à notre manifestation une ambiance à l'ancienne, il est indispensable, pour vous et vos accompagnants, de revêtir une tenue en rapport avec l'âge de votre véhicule et de son type d'utilisation lorsqu'il était en activité. *Un vestiaire, accessible aux utilisateurs d'engin à 2 roues motorisés, gratuit sera installé à l'entrée du site pour stocker vos équipements et protection respectant les règles conformes à la sécurité actuelle.*

2.4 - GARDIENNAGE L'organisateur assure le gardiennage du samedi 22h00 au dimanche 9h00. Les exposants doivent respecter les normes de sécurité et ne pas encombrer les issues de secours. Les exposants seront responsables des objets de valeur déposés sur leur emplacement et ils renoncent à tout recours contre l'organisateur qui ne saurait être tenu pour responsable des vols, bris, dégradation d'objet, etc ... L'exposant participe à ses risques et périls.

2.5 - REPAS Différentes formules de restauration sont proposées dans l'enceinte de la manifestation.

2.6 –HEBERGEMENT Camping possible sur le site mais réservation obligatoire, nombre de places limitée. Arrivée possible le vendredi de 17h à 19h30 ou le samedi avant 9h00. Départ dimanche après 19h30 ou lundi avant 12h00.